

**La vie et les travaux d'André Damien**  
par Louis Vogel  
*Membre de l'Académie des sciences morales et politiques*

Monsieur le Président,  
Monsieur le Chancelier,  
Monsieur le Chancelier honoraire,  
Madame le Secrétaire perpétuel,  
Messieurs les Secrétares perpétuels,  
Chères Consœurs et chers Confrères,  
Mesdames et Messieurs, chers amis,

Puisque le Président Rémi Brague les a déjà saluées, les personnalités qui honorent cette cérémonie de leur présence me permettront de ne pas répéter leurs titres. Toutefois, je vous remercie chaleureusement, Monsieur le Premier Ministre, cher Edouard Philippe, d'avoir accepté de présider mon comité de l'épée. Ma reconnaissance va également à vous, Mesdames les Ministres, chères Frédérique Vidal, Amélie de Montchalin, Marlène Schiappa, Sophie Cluzel, qui me faites l'amitié d'être parmi nous aujourd'hui. Je remercie vivement les membres du comité d'honneur avec une pensée toute particulière pour Alain Abécassis qui vient de nous quitter et que nombre d'entre nous aimions beaucoup. Je remercie aussi celles et ceux qui contribuent à cette cérémonie : l'orchestre symphonique de Melun Val de Seine et son Chef Jean-Michel Despin, la confrérie du Brie de Melun et son Président Dominique Carrion, les membres du comité d'organisation et le personnel de l'Académie. Enfin, je remercie tout spécialement mes confrères, Yvon Gattaz et Haïm Korsia, ainsi que les nombreux amis d'André Damien qui m'ont fait découvrir et apprécier un homme, que je n'ai pas connu personnellement, à la personnalité riche et complexe, fréquentant les cercles les plus divers et toujours attentif aux autres.

Né à Paris en 1930, André Damien vit d'abord à Châlons, puis à Marseille durant la guerre, enfin à Versailles pendant ses études secondaires et supérieures, avant de rejoindre l'Algérie natale de sa mère. Il revient en métropole après avoir participé à la guerre d'Algérie (il aimera l'Algérie et la vie militaire et obtiendra par la suite le grade de colonel dans la réserve). De cette période il conserve le goût de la musique militaire et du verbe fleuri des corps de garde – dont la bienséance m'empêche de vous donner quelques exemples. Ses brillantes études juridiques à la Faculté de droit de Paris lui permettent de devenir premier secrétaire de la Conférence du Stage. Il est successivement avocat au barreau de Versailles et bâtonnier de l'Ordre puis président de la Conférence des bâtonniers, enfin conseiller d'Etat (1981-1997). Il devient Maire de Versailles de 1977 à 1995, Conseiller général des Yvelines de 1979 à 1998 et député des Yvelines entre 1996 et 1997.

André Damien est élu à l'Académie des sciences morales et politiques en 1994 au 5<sup>ème</sup> fauteuil de la section de législation, droit public et jurisprudence. Il succède ainsi à Alexandre Millerand, Président du Conseil en 1920 et Président de la République de 1920 à 1924, socialiste réformiste – à qui l'on doit la réduction du temps de travail à 10h par jour et la création de l'Office national ouvrier qui deviendra plus tard l'ANPE puis Pôle-emploi et probablement bientôt France Travail – et à deux grands juristes et professeurs de droit : Jules Basdevant, internationaliste, Président de la Cour internationale de justice, et Henri Mazeaud, l'un des plus grands civilistes français. En 2006, il préside notre Académie, où il se montre très assidu, jusqu'à ce que son état de santé lui interdise de participer aux séances. Il décède le 5 mars 2019 à Versailles.

Qui est donc André Damien ? Homme aux multiples facettes, André Damien est riche de ses nombreuses contradictions :

- volubile, plein d'humour, conférencier hors pair, doué d'un véritable talent d'improvisation, merveilleux compagnon de table et de voyage, et pourtant très discret, notamment sur un sujet qui lui tient à cœur, la religion ;
- homme de Versailles, où il vit seul dans son appartement de la rue des Réservoirs, célibataire endurci mais entouré de femmes – sa mère, qu'il aime tant, sa seconde mère, Lilly, et sa chère gouvernante, Lucette – et homme de Paris, où il fréquente assidument les salons, à la manière de Proust ;
- Lieutenant général de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem et Chevalier du Tastevin ;
- se rendant quai Conti à bord de son antique 2CV mais en tenue d'académicien ;
- regrettant toute sa vie de n'avoir pas été nommé Grand-Croix de la Légion d'honneur, mais se faisant inhumer dans la robe de bure du Tiers ordre dominicain.

Difficile donc de dresser un portrait « aux lignes claires » d'André Damien tant cet homme se nourrit de ses contrastes et existe par eux. Qu'en disent ses amis ? Notre confrère Alain Plantey, alors Président, déclare lorsqu'il le reçoit à l'Académie :

*« Vous collectionnez tout, me dites-vous, notamment les mandats, et les charges qui en résultent, en tirant quelque gloire. Vous avez raison car vous collectionnez aussi les admirateurs et les amis ».*

Mais son épée le trahit : sur la garde, sont gravées les armes de Versailles bien sûr, mais aussi l'Ancre de miséricorde, dernière planche de salut des marins en détresse.

Son ami, François Gibault, le décrit ainsi :

*« Mi-curé mi-libertin et poseur de bombes autant que gendarme, André Damien est face et pile, lard et cochon, tout et son contraire. [...] Ce vieux Voltaire de bénitier se démène comme un diable, avec la souplesse du serpent et du renard la ruse ».*

Un Damien peut en cacher un autre. L'éclectisme d'André Damien cache des engagements profonds et son art du compromis des convictions inébranlables.

### **Un éclectisme qui cache des engagements profonds**

André Damien est un collectionneur invétéré. Il aime par-dessus tout les décorations, les épées d'académiciens, les livres d'histoire, spécialement l'histoire napoléonienne et l'histoire de l'Eglise, les portraits et les caricatures d'avocats, qu'il amasse avec abondance dans son appartement versaillais. Véritable caverne d'Ali Baba, cet appartement tient plus du cabinet de curiosités que du musée : y voisinent deux mèches de cheveux de l'Empereur, un morceau de boiserie du cabinet où est mort Napoléon Ier, un attelage de Napoléon III, l'album du Général Mallard, chef-adjoint du protocole, contenant les photographies des voyages du Président de la République Armand Fallières, etc. etc. Lors de la vente André Damien qui a eu lieu à Drouot

le 4 février dernier, se côtoient l'épée d'académicien du révolutionnaire Boissy d'Anglas et un impressionnant buste de Louis XVI, qui fait pendant au buste de la République, celui-là même qui était posé sur le bureau de Georges Clémenceau, le bâton de commandement du Maréchal Leclerc et celui du Maréchal Pétain, le témoignage manuscrit du pèlerinage de Huysmans à Lourdes et une branche de pin planté sur la tombe de Napoléon à Sainte-Hélène... En réalité, Damien collectionnait les hommes plus que les objets et s'amusait des contradictions de l'âme humaine, et d'abord de la sienne. Sa collection de décorations couvre toutes les périodes de notre histoire, de l'ordre de Saint-Louis à la croix de la France libre, et tous les pays du monde, de la Grande-Bretagne à la Tunisie en passant, bien sûr, par le Vatican. A côté des décorations des autres, André Damien est très fier des décorations qui lui ont été remises. Il est Grand Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur ; Commandeur de l'Ordre national du mérite, de l'Ordre des arts et des lettres, de l'Ordre du mérite agricole et de l'Ordre des palmes académiques. Il était aussi Chevalier Grand Croix de Grâce magistrale de l'Ordre souverain de Malte, de l'Ordre de Pie IX, de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand et de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. André Damien ne se contente pas de collectionner mais va au bout de ses passions : membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur et du conseil des Arts et Lettres, il publie en 1991 un « Grand livre des ordres de chevalerie et des décorations » et en 1995, un ouvrage consacré à « l'art et la manière de les porter ».

André Damien demeure un classique sensible aux goûts de son époque.

Il n'aime pas :

- Ferdinand Céline auquel il reproche son style argotique et artificiel, sans oublier les conditions spartiates dans lesquelles le reçoit sa veuve ;
- Jean Dubuffet, qui comptait lui confier la gestion de sa fondation mais qui, après leur premier rendez-vous, sentant qu'André Damien n'éprouvait que peu d'attrance pour l'art brut, renonce à son projet.

Il aime :

- Chateaubriand, pour ses remarques si fines : « *L'écrivain original n'est pas celui qui n'imité personne, mais celui que personne ne peut imiter* » ;
- Léon Bloy, pour sa sensibilité sociale : « *Le temps est un chien qui ne mord que les pauvres* » ;
- Huysmans dont le tempérament lui correspond tellement (il sera pendant trente-quatre ans Président de la société Huysmans, association littéraire qui réunit les admirateurs de l'écrivain), qui déclarait, dans l'Oblat, à propos du vin : « *Notre Seigneur n'a pas trouvé de plus auguste matière pour la transformer en son sang. Il est donc digne et juste, équitable et salubre de l'aimer* » ;
- Anatole France, surtout l'Anatole France de l'île des Pingouins, qu'il qualifie de « prince de l'ironie », lorsqu'il se moque de l'autorité (« *Il a au plus haut degré ce qu'on appelle l'autorité. On l'écoute avant même qu'il ait parlé* ») ou des apparences (« *Il n'y a plus que les bibliophiles qui aient des bibliothèques, et l'on sait que cette espèce d'hommes ne lit jamais* »).

Pour Anatole France, l'ironie doit s'inscrire dans des limites qu'André Damien fait siennes : « *[elle ne doit pas] être cruelle, ne railler ni l'amour ni la beauté, mais permettre de [se] moquer des sots et des méchants que sans cela [on aurait] la faiblesse de haïr* ». Ces quelques traits font d'André Damien le convive idéal, bon vivant et spirituel : les salons parisiens s'arrachent le Maire de Versailles. Ils font aussi de lui un orateur à l'éloquence exceptionnelle, celle que seuls les véritables érudits possèdent, et qui lui assure un succès constant dans les innombrables conférences qu'il donne tant à Versailles qu'à l'Académie. Il est aussi passionné d'histoire, en particulier celle de Napoléon. André Damien est véritablement tombé amoureux de l'Empereur, au point d'aller en pèlerinage à Sainte-Hélène. Le « Souvenir de la captivité de Napoléon 1<sup>er</sup> à Sainte Hélène », annoté de la main de l'Empereur, occupe une place de choix dans sa bibliothèque. De l'Empereur, il connaît tout, vous disent ses proches. Il affectionne particulièrement les anecdotes méconnues qu'il glane au hasard de ses innombrables lectures : la petite histoire dans la grande. En effet, à part lui, qui connaît les dates de séjour de Napoléon à Bourgoin-Jallieu au cours de telle ou telle campagne ou le menu du repas servi à l'Empereur ce même soir ? Maire de Versailles, il offre à ses invités l'eau de Cologne de Napoléon dont il a acquis le brevet. Mais les passions éclectiques d'André Damien n'empêchent pas des engagements profonds.

André Damien, homme de foi, s'est mis au service des autres et de l'Eglise dont il s'est montré un témoin fidèle, attentif, engagé et exposé. Il ne confond pas le temporel et le spirituel mais ne les oppose pas non plus. Chevalier de l'Ordre de Malte, Lieutenant-général de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, gardien de la Couronne d'épines, il est sensible à la pompe de l'Eglise et apprécie les honneurs de la cour ecclésiastique auxquels il a droit. Il était très fier d'avoir organisé une rencontre à Rome entre l'Académie des sciences morales et politiques et le cardinal Ratzinger, qu'il avait recommandé pour être membre correspondant de notre Académie, peu de temps avant le conclave qui l'élira pape. Mais, au-delà du cérémonial, auquel il tient, existe aussi un autre Damien, le Damien des Béatitudes :

« *Heureux les pauvres de cœur, car le royaume des Cieux est à eux* ».  
« *Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice car ils seront rassasiés* ».  
« *Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde* ».

André Damien :

- refuse tout panégyrique le jour de ses obsèques car, dit-il, « *seul Dieu me connaît* » ;
- accepte tous les mois des dossiers de personnes en difficulté qu'il défend gratuitement ;
- toujours entouré d'une cour de jeunes en quête de réussite, les lance, qui en politique, qui dans le métier d'avocat ;
- le jour où le Président Chirac lui remet sa décoration de Grand Officier de la Légion d'honneur, invite, non les « grands » qu'il fréquente, mais les « petits », en particulier ceux qui se sont occupé de sa mère et de Lilly ;
- est supposé riche car il se comporte toujours en véritable Amphytrion, mais il n'est que généreux ;
- accompagne très fidèlement sa mère et sa chère Lilly jusqu'à leur disparition.

Les hasards de la vie feront d'André Damien le maire de Versailles, mandat qu'il a longtemps cumulé avec celui de conseiller général. Chef de file d'une liste qu'il n'a pas constituée suite au décès soudain d'un héritier légitime, il a parfaitement endossé, grâce à une finesse et une capacité d'adaptation hors du commun, des habits qui n'avaient pas été taillés pour lui. Il dispose de toutes les qualités d'un bon maire : aussi à l'aise avec les Préfets qu'avec les cantonniers de la ville, qu'il apostrophe avenue de Paris pour leur demander des nouvelles de l'enfant qui vient de naître (en vrai maire, il a une connaissance très fine de la vie de ses administrés). André Damien s'est montré précurseur. A une époque où le mandat de maire, surtout d'une ville comme Versailles, est souvent cumulé avec un mandat national, il ne reste député qu'une année, du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale par Jacques Chirac alors Président de la République. Pendant 18 années, soit 3 mandats (André Damien renonce à se présenter une quatrième fois alors que sa réélection paraissait certaine), Versailles a trouvé son avocat, son défenseur. André Damien, lui, a trouvé un terrain d'action qui lui permet d'être libre, d'exercer ses talents et de s'investir entièrement au service des Versaillais. L'évêque de Versailles, Monseigneur Aumonier, qui prononce l'homélie le jour de ses obsèques, ne s'y trompe pas : « *Monsieur le Maire – tel est le titre auquel, sans dédaigner les autres, vous teniez le plus* ». Versaillais, provincial plus que Parisien, conservateur plus que révolutionnaire, André Damien vit sa ville (il est membre de l'Académie de Versailles), la défend, lui redonne du lustre, protège son patrimoine et interdit les démolitions, notamment en modifiant un plan d'occupation des sols, selon lui, trop laxiste. Les résultats apparaissent bientôt. Versailles lui doit notamment :

- la rénovation des halles de la place du marché Notre-Dame ;
- la réalisation du Palais de Justice à la place de la prison Saint-Pierre et du site des manèges non loin de la mairie ;
- la réhabilitation de la maison de Madame Elisabeth.

Versailles a rendu hommage à André Damien en dénommant la place du marché Notre-Dame, place du marché Notre-Dame-André Damien.

### **Un art du compromis qui cache des convictions inébranlables**

André Damien possède au plus haut point l'art du compromis qui lui permet de dépasser les différences. Grâce à sa finesse, son humour et sa curiosité des autres, il met les gens d'accord, sans jamais sacrifier ses convictions.

Très habile négociateur (ses confrères des Sciences Morales disaient « *malin comme un Damien* »), il préfère surmonter les obstacles par la discussion : l'avocat André Damien n'aime pas les procès.

Pourquoi ? Parce qu'il n'aime ni les conflits ni les échecs. Aussi, se fait-il toujours assister de jeunes confrères auxquels il laisse la lumière, ce pour quoi, ils lui sont, aujourd'hui encore, infiniment reconnaissants. Selon André Damien, « *la profession d'avocat est la profession des contradictions, et par là même, elle aboutit à créer des hommes déchirés entre des choix contradictoires [...]. L'échec, la punition excessive sont ressentis par l'avocat comme la mort par le médecin. C'est le doute permanent sur notre action et sur notre raison d'être* ». Avocat un temps de Louis-Ferdinand Céline, sa carrière a été marquée par un certain nombre de causes politiques nées de la dernière période de la guerre d'Algérie. Il figure ainsi parmi les défenseurs des accusés du procès dit des barricades d'Alger devant le tribunal des forces armées de Paris en 1960-1961. Il intervient aussi devant la cour militaire de justice de Vincennes dans le procès

des auteurs de l'attentat du Val-de-Grâce et dans celui des accusés de l'attentat du Petit-Clamart. Il assure encore la défense de plusieurs officiers devant la cour de sûreté de l'Etat. Mais devant toutes ces juridictions, après avoir laissé plaider son collaborateur, sa plaidoirie reste toujours la même : « Je viens d'entendre mon confrère. C'est admirable, je n'ai rien à ajouter ». En effet, André Damien préfère, de loin, s'occuper de ses confrères, organiser le barreau et régler les conflits entre ses membres, ce qu'il réussit remarquablement bien. Bâtonnier, il se sent responsable de ses avocats, de même que maire, il se sent responsable de ses concitoyens. Il se découvre là un nouveau rôle : faire exister et grandir le barreau de Versailles. Très impliqué, il sera élu président de la conférence des Bâtonniers de France. Connu de tous comme « M. le Bâtonnier », il devient une autorité morale pour toute la profession des avocats, à laquelle il se dévouera en écrivant des livres pratiques, historiques ou juridiques :

- « Le barreau quotidien » ;
- « Les avocats du temps passé » ;
- « Mémento de l'avocat stagiaire » ;
- « La vie spirituelle de l'avocat au XVIIème siècle » ;
- « Être avocat aujourd'hui » ;
- Et surtout, l'immense « Les règles de la profession d'avocat », qui fait encore autorité aujourd'hui.

Si Damien n'aime pas plaider, il aime négocier. Dans ce registre, il obtient des résultats incroyables, dont voici trois illustrations. La première : André Damien est à la fois membre de la Fondation Saint-Louis, créée par le Prince Henri d'Orléans, comte de Paris, et membre émérite de la Fondation Napoléon, Napoléon que les Orléans considèrent comme un usurpateur. Plus extraordinaire peut-être : André Damien réussit à se faire nommer par Alain Peyrefitte, alors Garde des Sceaux, membre du Conseil d'Etat au tour extérieur, alors même que la tradition de nommer des avocats au Conseil d'Etat s'était perdue, qu'une telle nomination est très difficile à obtenir et qu'il n'a aucune formation en droit administratif. Plus extraordinaire encore : André Damien réussit, dans notre Académie, à franchir la barrière, pourtant réputée infranchissable, entre membre correspondant (qu'il restera 20 ans) et membre titulaire. Personne ne résiste au charme, à la finesse, à l'humour et au talent d'André Damien. Son grand art lui joue parfois des tours car il aime faire plaisir mais pas dire non : ayant promis sa voix mais changé d'avis lors d'une élection à l'Académie, il confie à un de nos confrères : « *Mince, il n'a eu aucune voix* ». André Damien a l'art de se lier aux autres et de surmonter les clivages. Cet « homme-pont » a dédié sa vie à quelques causes qui comptaient pour lui.

André Damien est animé par deux convictions inébranlables : la défense de la laïcité et l'importance de la déontologie.

Après avoir été Conseiller chargé des cultes auprès de Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur de 1993 à 1995 puis de Jean-Louis Debré, ministre de l'Intérieur de 1995 à 1997, il est choisi pour célébrer le centenaire de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat : apothéose d'années d'engagements. Il est très proche de la commission dite Machelon d'étude des relations des différents cultes avec le pouvoir en France créée en 2005, dans le cadre du 100e anniversaire de la séparation des Églises et de l'État, par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur. Sa conception de la laïcité diverge toutefois de celle des membres de la commission. Pour André Damien, la liberté et la neutralité de l'Etat prévalent. Il est aussi ouvert à la foi des autres qu'il est engagé dans la sienne. Ne touchons à rien : les normes existantes suffisent ! André Damien

a parfaitement résumé son point de vue dans la conclusion qu'il a prononcée lors de la séance de clôture du centenaire de la loi de 1905 devant l'Académie et en présence du garde des Sceaux le 5 décembre 2005 :

*« Certes, la loi de 1905 n'est pas sacrée - comme toute loi, elle peut être modifiée - mais la République ne doit pas perdre la mémoire. Elle doit se rappeler que la Séparation a tranché des questions séculaires relatives à notre identité nationale. À une époque où les recherches identitaires des uns et des autres paraissent menacer la cohésion nationale, le fait de légiférer sur une loi aussi chargée de symbole, risquerait d'ébranler notre équilibre républicain ».*

Il rappelle alors les vers de Sully Prudhomme :

*« Le vase où meurt cette verveine  
D'un coup d'éventail fut fêlé ;  
Le coup dut l'effleurer à peine,  
Aucun bruit ne l'a révélé.  
[...]  
Personne encore ne s'en doute,  
N'y touchez pas, il est brisé. » »*

A contre-courant de beaucoup de réformateurs d'aujourd'hui, André Damien attribue au passé une grande importance pour le présent et l'avenir. A ses yeux, la loi de 1905 offre d'abord la liberté : chacun peut croire ou ne pas croire, pratiquer ou ne pas pratiquer, tout en respectant les autres. Ne développons pas des normes contraignantes dont la multiplication entacherait notre modèle de liberté publique. D'autres voies existent. C'est aussi pourquoi André Damien s'intéresse à la déontologie.

Pour les juristes, et spécialement les élèves-avocats, le « Damien » reste toujours la bible de la déontologie. Qu'est-ce que la déontologie ? Avant, bien peu de chose ; aujourd'hui, infiniment plus. Au départ, quelques professions juridiques libérales et réglementées réunissent leurs usages, le plus souvent par écrit, dans un document qui n'intéresse qu'elles. Ces usages, que la profession estime nécessaire de respecter, règlent la vie quotidienne. Ainsi, un avocat qui joue de l'accordéon sur la voie publique, avec à ses pieds l'étui de son instrument ouvert et rempli de pièces de monnaie, respecte son devoir de dignité dès lors qu'il ne porte aucun signe extérieur faisant référence à sa profession d'avocat. Mais depuis Damien (dont l'ouvrage, quand j'étais étudiant comportait moins de 300 pages, dépasse aujourd'hui les 2000), les déontologues se sont multipliés, dans les entreprises, dans la fonction publique et jusque dans les assemblées parlementaires. Au-delà, les codes, chartes, guides de bonnes pratiques ou de conformité prolifèrent. En effet, la déontologie et le droit souple qui en dérive reflètent une nouvelle conception du droit qui répond mieux aux attentes des utilisateurs contemporains : un droit que l'on se donne à soi-même, non transcendant, non imposé, pour la sanction duquel l'Etat n'apparaît que très peu ou très tard, avec bien sûr tous les risques que cela comporte. André Damien n'a probablement pas prévu une telle explosion, mais la déontologie et ses dérivés correspondent profondément à sa conception de la règle, et même, à sa conception de la vie. Dans la préface à la septième édition de son ouvrage, il cite ces quelques mots de Georges Bernanos dans le Dialogue des carmélites :

*« Ce n'est pas la règle qui nous garde,  
notre règle n'est pas un refuge,*

*ce n'est pas la règle qui nous garde,  
c'est nous qui gardons la règle ».*

Paradoxal André Damien : traditionaliste, mais aussi en avance sur son temps. Homme de droite bien sûr, Damien était surtout un défenseur de la liberté. Peut-être s'explique ainsi son attachement profond à l'étiquette, à l'uniforme, au décorum, aux règles ? La forme protège le faible contre le fort : une société, ce sont d'abord des rites et des institutions pour les porter. Comme l'affirmait si bien Lacordaire : « *C'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit* ». Voici Damien enfin réconcilié avec lui-même : amoureux de la forme parce qu'amoureux de la liberté.